



Fonds de Solidarité CIVICUS

RESUMÉ DU CADRE

Ce document propose un cadre pour tester le premier cycle d'allocations des fonds du Fonds de Solidarité CIVICUS (2019-2020). Cadre élaboré sur la base: a) d'une recherche des meilleures pratiques dans le secteur, b) d'une consultation des membres et du Conseil d'Administration,) d'une validation de la part de l'équipe CIVICUS ainsi que de la part de principaux informateurs.

La proposition vise à créer un mécanisme dirigé & doté en ressources par les membres et qui fournit des fonds d'intervention à la fois souples et rapides. Ces fonds sont mobilisés en solidarité avec des causes méritantes qui, dans des espaces restreints, ne reçoivent pas un soutien adéquat des financements traditionnels et autres mécanismes de soutien. Ils seront complétés par d'autres formes de solidarité provenant de l'alliance (outils, mentorat, visibilité et partage des connaissances). Le cadre sera présenté pour adoption à l'Assemblée Générale Annuelle de CIVICUS en décembre 2018.

Principales caractéristiques

Des principes directeurs

Solidarité, diversité et inclusion, complémentarité, alignement des missions, transparence, partage du pouvoir, indépendance, redevabilité, innovation, flexibilité et apprentissage. Ceux qui sont soulignés doivent avoir la priorité sur les autres.

Flux de financement

- a) Fonds flexibles** (70% des fonds disponibles) - accessibles chaque année via un appel ouvert.
- b) Réponse rapide** (30% des fonds disponibles) - ouverte sur une base continue et accessible sur recommandation des membres ou de l'équipe du secrétariat

Critères d'éligibilité

- a) quant aux bénéficiaires** - tous les membres de CIVICUS (fonds flexibles); toute personne dans le besoin recommandée par un membre ou par le Personnel du Secrétariat (fonds d'intervention rapide)
- b) quant aux propositions** – Elles doivent être utiles pour les communautés impliquées/servies; alignées sur la mission; pertinentes: a) Répondre à un besoin spécifique qui ne peut pas être satisfait autrement, b) Soutenir une action audacieuse et visionnaire c) être une réponse/action urgente qui ne peut être soutenue de manière significative à travers le mécanisme LifeLine ou d'autres fonds d'intervention d'urgence disponibles

Gouvernance et prise de décision

a) organes de gouvernance: Conseil d'Administration de CIVICUS (GovMemCo), Groupe Consultatif de Membres (MAG/ Groupe Consultatif des Membres), Équipe de Gestion du Fonds (FMT/ Fund Management Team)

b) prise de décision:

- Conseil d'Administration - adoption du cadre directeur, des critères généraux d'éligibilité et de sélection; sélection du MAG parmi les candidatures de membres ayant droit de vote

- (assisté du Groupe Diversité et Inclusion de CIVICUS); allocation annuelle des fonds; résolution des litiges
- MAG - organe de prise de décision: présélection des candidatures et sélection finale des candidatures, y compris les décisions relatives aux décaissements de fonds correspondants et autres formes de soutien;
 - FMT - apporte son soutien au Groupe Consultatif des Membres et au Conseil d'Administration, à la fois dans leurs rôles d'organes de mise en œuvre et de consultation; de vérification préalable et vérification de l'éligibilité des demandes d'appui aux processus de nomination et de sélection du Groupe Consultatif des Membres (MAG) ; conseils et soutien aux candidats.

Sources de financement

Constituées de cotisations des membres de CIVICUS allouées annuellement au Fonds par le Conseil d'Administration de CIVICUS ; de toute contribution volontaire supplémentaire offerte au Fonds par les membres (contribution de solidarité). Au cours de ce cycle de financement, des fonds supplémentaires provenant des activités de base ou des programmes CIVICUS seront investis afin d'organiser une rencontre en tête-à-tête du Groupe Consultatif (MAG) et de couvrir les coûts du personnel afin d'assurer une facilitation significative tout au long du processus.

CADRE D'ORIENTATION POUR LE CYCLE 1 DU FONDS DE SOLIDARITÉ CIVICUS (FSC) 2019-2020

1. CONTEXTE

Ce document propose le cadre qui guidera le premier cycle d'allocation de fonds pour le Fonds de Solidarité CIVICUS (2019-2020). Il reflète les contributions essentielles résultant d'une combinaison d'efforts, notamment la recherche des meilleures pratiques du secteur, la consultation à la fois des membres et du Conseil d'Administration, et un exercice de réflexion avec l'équipe CIVICUS et les principaux informateurs.

Ce cadre sera présenté pour adoption par un vote de l'Assemblée Générale Annuelle de CIVICUS en décembre 2018.

Pourquoi ce Fonds?

La théorie du changement qui sous-tend notre plan stratégique 2017-2022 repose sur l'hypothèse selon laquelle nous sommes plus forts lorsque nous travaillons ensemble. Appartenir à un mouvement mondial pour le changement dans un esprit de solidarité est un principe fondamental d'adhésion à l'alliance CIVICUS.

Dans cet esprit, les cotisations des membres de CIVICUS sont affectées au Fonds de Solidarité CIVICUS (FSC) qui complète d'autres actions de solidarité. L'objectif du FSC est de promouvoir la diversité et la résilience de la société civile et de fournir des ressources et un soutien significatifs aux membres et aux partenaires dans le besoin par le biais de subventions flexibles et d'un financement rapide et adapté.

Le Fonds est accessible à un large éventail de membres qui ont normalement du mal à accéder aux ressources et à l'assistance en raison de restrictions imposées dans l'espace où ils exercent leurs activités, de leurs caractéristiques organisationnelles ou simplement en raison de leur identité et des défis auxquels ils font face. Ceux-ci incluent des petites OSC (formelles et non formelles), des individus, des mouvements - en particulier des défenseurs sociaux marginaux et débutants et des entrepreneurs qui contribuent à un impact de nature à transformer les communautés bénéficiaires. Outre le soutien financier, les membres accédant au Fonds bénéficient d'outils, de mentorat, de visibilité et de partage des connaissances.

Il est important de reconnaître qu'il s'agit d'un processus d'apprentissage: les principes, critères et processus de prise de décision indiqués dans ce Cadre ont été choisis par rapport à d'autres solutions possibles. Ce choix s'appuie non seulement sur les éléments issus du processus de consultation, mais aussi sur ce qui semblait correspondre le plus aux objectifs stratégiques de CIVICUS, à la nouvelle stratégie d'adhésion et à l'engagement de soutenir une société civile plus diversifiée, résiliente et inclusive. Le modèle sera ouvert à l'examen. Pour cette raison, il sera important d'inclure une composante solide d'apprentissage et de réflexion dans le processus.

2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs du Fonds de Solidarité CIVICUS sont les suivants:

- Renforcer la solidarité au sein de l'alliance, en renforçant le sentiment d'appartenance à un mouvement mondial pour le changement
- Soutenir la diversité et la résilience de la société civile, en particulier parmi les petits acteurs non formels
- Créer des opportunités là où ils n'existent pas pour que les acteurs en quête de changement contribuent à un monde plus juste, inclusif et durable

Le Fonds est un mécanisme par lequel l'Alliance CIVICUS se mobilise conjointement dans un esprit de solidarité avec des groupes qui se trouvent en première ligne du changement et qui sont trop importants pour échouer, qui pourtant ont du mal à recevoir un véritable soutien provenant des mécanismes traditionnels existants et sont donc laissés pour compte. Nous avons l'intention de garder ce mécanisme relativement petit et souple, libre des ingérences des donateurs et d'autres acteurs externes, afin de pouvoir oser prendre des risques et expérimenter des moyens plus audacieux et plus pertinents de doter de ressources l'activisme et les foyers de résistance dans le monde entier. La force de ce mécanisme réside dans l'importance particulière de la mobilisation de cette ressource en tant que solidarité collective d'une alliance. Le Fonds fonctionnera d'une manière qui ne soit pas basée sur la dynamique typique donateur-bénéficiaire.

3. PRINCIPES DIRECTEURS

Tout en reconnaissant que la solidarité peut être comprise et exprimée de différentes manières par les membres de l'alliance, nous convenons d'un ensemble de principes directeurs sur la manière dont les membres de CIVICUS défendront et appliqueront ce concept par le biais du Fonds.

SOLIDARITÉ

Nous croyons que les personnes et leurs organisations, en travaillant ensemble, peuvent changer le monde. En développant la solidarité au sein de la société civile par-delà les frontières et à grande échelle, nous réaliserons collectivement un monde plus juste, inclusif et durable. Le FSC a pour objectif de favoriser la solidarité avec nos membres et partenaires dans le besoin et constitue l'un des moyens par lesquels l'Alliance se soutient mutuellement, en favorisant un sens de l'unité et un objectif commun. La solidarité et l'action collective caractérisent tous les aspects des activités, des sources de financement et des décisions du Fonds; cela implique de créer les meilleures conditions possibles pour la capacité d'agir et l'impact des membres, au-delà d'une simple contribution financière.

COMPLÉMENTARITÉ

Au-delà du soutien financier fourni, le Fonds facilite les relations et l'engagement avec les autres membres, partenaires et parties prenantes. Le Fonds est également conçu en synergie et en complémentarité avec les autres programmes de CIVICUS et les mécanismes de financement existants et futurs. De cette façon, l'aide financière fournie est renforcée par la solidarité et le renforcement des capacités, ce qui améliore la résilience et l'impact des membres.

ALIGNEMENT SUR LA MISSION

Des fonds sont alloués aux acteurs et aux initiatives qui soutiennent notre mission qui est celle de renforcer la société civile et l'action citoyenne pour un monde plus juste, inclusif et durable. De même, tout intérêt provenant de l'investissement potentiel des fonds est aligné sur la mission conformément à une politique d'investissement écologiquement / socialement responsable.

TRANSPARENCE

La transparence est essentielle pour garantir le maintien de la confiance sur laquelle repose le Fonds. Les membres engagés dans la gestion du Fonds seront sélectionnés au moyen d'un processus de nomination et d'élections ouvert et transparent, et leurs identités seront bien communiquées à tous les membres. De même, toutes les demandes d'accès au Fonds seront communiquées à tous les membres de CIVICUS, et tous les candidats recevront les critères de sélection et l'évaluation de leurs demandes. Les candidats retenus seront tenus de faire rapport sur leur utilisation du fonds à tous les membres. La transparence et l'accessibilité des informations relatives au Fonds faciliteront une clarté et une compréhension commune tout au long du processus, ce qui est particulièrement important compte tenu de la diversité des origines de nos membres et de la nécessité de trouver une base commune.

PARTAGE DU POUVOIR

Le Fonds n'est pas seulement financé par les membres, mais également dirigé par ces derniers. Dans le cadre de ces valeurs et principes communs, les membres des organes décisionnels et consultatifs du Fonds décident ensemble des bénéficiaires et de la manière de les financer. Les membres du Conseil d'Administration, nommés par l'alliance et représentant celle-ci, supervisent le travail du Fonds de Solidarité Civicus (FSC) et fixent les montants à verser chaque année, tandis que les autres membres jouent un rôle déterminant dans l'allocation et le décaissement des fonds.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Au sein de l'alliance, nous considérons la diversité comme une force et cherchons à renforcer et à amplifier les voix de ceux qui ne sont généralement pas pris en compte. Nous reconnaissons la diversité des situations, des expériences et des méthodes de travail et apprenons avec respect des pratiques des uns et des autres. À travers le FSC, nous proposons diverses formes de soutien adaptées au contexte spécifique de chaque groupe, tout en respectant les valeurs de CIVICUS. Nous adhérons au principe de «rien sur nous sans nous» et nous veillerons à ce que, si nécessaire, des personnes bien informées appartenant aux mêmes groupes/à la même zone géographique que les candidats soient consultées lors du processus de sélection et que les personnes directement concernées par les candidats puissent avoir leur mot à dire lors du processus de sélection finale. Ce principe a également une influence sur la composition des organes décisionnels et sur le type de facilitation la plus appropriée pour atténuer à dessein les préjugés et le déséquilibre au niveau de l'engagement.

INDÉPENDANCE

L'un des principes à la base du Fonds est de garantir que la liberté et l'indépendance de la société civile ne soient jamais compromises. À cette fin, le financement du Fonds de Solidarité Civique (FSC) provient des cotisations et des contributions volontaires des membres. Ce modèle préserve l'indépendance des priorités et des agendas externes et assure la flexibilité nécessaire pour poursuivre nos objectifs. Il aligne également nos pratiques de financement sur notre stratégie en encourageant une société civile indépendante et libre. L'indépendance par rapport aux donateurs traditionnels permet à ce mécanisme de tester et de démontrer des moyens plus utiles de mettre en pratique la redevabilité et de faire rapport à l'alliance. Cela reposera sur la confiance et le partage des leçons, des réalisations et des échecs, plutôt que d'énumérer ce qui a été payé avec l'argent reçu.

REDDITION DES COMPTES

Nous nous engageons à respecter les processus et les accords avec fidélité, intégrité et redevabilité. Les relations avec les personnes accédant au Fonds reposent sur la confiance, le respect, l'égalité et la transparence. Les pairs évaluent les demandeurs de fonds en fonction des critères clairs, et les résultats du processus sont communiqués à tous les demandeurs et à l'ensemble des membres. Tout conflit d'intérêts sera déclaré ouvertement et les représentants du Groupe Consultatif (MAG) se désisteront d'une prise de décision dans ce cas. Nous encouragerons les réactions spontanées des destinataires; nous reconnaissons que nous apprenons, et tous ensemble expérimentons, et qu'une communication et une réflexion ouvertes sont essentielles. Nous rechercherons des moyens raisonnables, proportionnés et adaptés au contexte, de la façon d'échanger sur la manière dont les fonds sont utilisés, afin que les bénéficiaires des fonds puissent utiliser leur énergie et leurs ressources pour produire un impact plutôt que des rapports. Les relations et les types de redevabilités entre les conseillers et gestionnaires du Fonds et les bénéficiaires reposeront sur les membres agissant dans un esprit de solidarité par rapport aux donateurs et aux bénéficiaires.

INNOVATION, FLEXIBILITÉ ET APPRENTISSAGE

L'innovation, la flexibilité et l'expérimentation sont des caractéristiques essentielles du FSC et impliquent une prise de risque réfléchie, le courage, la volonté de commettre des erreurs et d'en tirer des enseignements. La collaboration et l'apprentissage mutuel sont essentiels pour promouvoir, modéliser et diffuser les meilleures pratiques, en traduisant les idées et les solutions des acteurs du Fonds en leçons pour l'alliance. La flexibilité consiste à pourvoir aux différents besoins et à fournir des réponses, mais également à la simplicité de changer ce cadre selon les besoins. Les modifications peuvent être apportées par un vote du Groupe Consultatif d'Adhésion et validées par le Conseil d'Administration de CIVICUS. La flexibilité caractérisera également les décisions et les mécanismes de financement, permettant ainsi aux membres et aux partenaires dans le besoin d'obtenir un soutien, même si ceux-ci ne répondent pas toujours à toutes les exigences habituelles (par exemple, permettre le transfert de fonds lorsqu'un membre est contraint de s'exiler; trouver d'autres voies d'accès aux fonds pour les bénéficiaires dont les comptes bancaires ont été gelés, etc.)

Remarque:

Nous reconnaissons que, bien que tout soit important, certains principes pourraient être considérés en priorité. Afin de rester fidèles à nos ambitions, les principes suivants seront considérés en priorités par rapport aux autres lors de la conception du processus: solidarité, diversité et inclusion, indépendance, innovation, flexibilité et apprentissage. Nous reviendrons sur ces principes à chaque étape du processus

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 Admissibilité du bénéficiaire

Un financement flexible est accessible à tous les membres de CIVICUS à condition que ces derniers soient bien évalués et répondent aux critères d'éligibilité des membres avec droit de vote.

Les groupes de la société civile et les particuliers peuvent accéder au **financement pour une réponse rapide**, indépendamment de l'adhésion à CIVICUS comme membre; dans ce cas, les candidats sont référés par les membres/personnel de CIVICUS et évalués en fonction de critères spécifiques (les membres avec droit de vote étant éligibles par défaut).

Conformément aux objectifs et principes du FSC, la priorité sera donnée aux petits groupes informels et aux individus provenant des pays du Sud et des lieux où les espaces sont restreints. Toutefois, si elles sont dûment motivées, les propositions provenant des organisations bien établies appartenant à des milieux ou zones géographique différentes peuvent également être acceptées.

Outils associés:

Directives en matière d'admissibilité

Classement par pays du CIVICUS Monitor

Critères d'admissibilité des membres ayant droit de vote

Répertoire des membres avec droit de vote

4.2 Admissibilité des propositions

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants:

1. **Utilité pour les communautés impliquées:** les fonds subventionnent des acteurs dont la mission et l'activisme bénéficient clairement à une communauté dans son ensemble. Les initiatives de programme seront le résultat d'un

Outils associés :

Plan Stratégique 2017-2022
Directives en matière d'admissibilité

processus de planification collective dans lequel les personnes affectées par le projet joueront un rôle de premier plan dans sa conception.

- II. **Alignement sur la mission:** le requérant et/ou l'initiative proposée renforcent clairement l'action de la société civile et des citoyens, contribuant ainsi à un monde plus juste, inclusif et durable. L'alignement sur les principes et les priorités plus larges du plan stratégique 2017-2022 sera également pris en compte, de même que les composantes de la candidature relatives à la diversité et à l'inclusion.
- III. **Pertinence:** la motivation de la demande de soutien doit clairement répondre à au moins un des aspects suivants: **a)** répondre à un besoin spécifique qui ne peut actuellement être satisfait autrement; **b)** soutenir une action audacieuse et visionnaire (que les bailleurs de fonds qui refusent habituellement de prendre des risques n'approuvent pas ou ne peuvent soutenir); **c)** être le financement d'une réponse/action urgente qui ne peut pas être soutenue de manière significative par le biais de Lifeline ou d'autres fonds d'intervention d'urgence disponibles

Outre ce qui précède, d'autres critères peuvent être proposés par le Groupe Consultatif (MAG) et/ou l'équipe du Secrétariat et être inclus dans les Directives en matière d'Admissibilité.

5. GOUVERNANCE, RÔLES ET PRISE DE DÉCISIONS

Le FSC réalise une prise de décision participative et une exécution efficace à travers des rôles et des responsabilités clairement définis entre le Conseil d'Administration, les membres ayant droit de vote et le Secrétariat de l'alliance

a) Conseil d'Administration de CIVICUS

Fait quoi: (a) prend toutes les décisions finales concernant le cadre directeur du Fonds (y compris l'approbation des modifications ultérieures), (b) adopte des directives en matière d'admissibilité et des critères de sélection; (c) choisit, avec le soutien du Groupe sur la Diversité et l'Inclusion de CIVICUS et du Groupe consultatif d'Adhésion (MAG), qui sont nommés par les membres avec droit de vote et les représentent, (d) décide des allocations annuelles destinées au Fonds * et (e) fait office de forum pour la résolution des conflits/défis liés au Fonds.

C'est qui: Comité de Gouvernance et d'Adhésion (*Conseil d'Administration au complet dans le cadre de l'adoption du budget annuel)

Comment: Le Fonds de Solidarité Civicus (FSC) a été inséré à titre de rubrique spéciale lors des réunions ordinaires du Comité de Gouvernance et d'Adhésion et des réunions semestrielles du Conseil d'Administration.

b) Groupe Consultatif des Membres (MAG)

Fait quoi: examine les candidatures, présélectionne les 20 meilleurs, décide de la sélection finale et des décaissements correspondants; propose des révisions du Cadre Directeur en fonction des résultats du processus d'apprentissage; recommande un soutien supplémentaire pour compléter

Outils

Protocole de prise de décision du Groupe Consultatif des Membres (MAG)

Directives pour L'Équipe de Gestion du Fonds (FMT)

Directives pour les Conseillers

le financement de tous les candidats retenus; examine les progrès des bénéficiaires et discute des principaux enseignements à la fois pour le Fonds et pour l'Alliance; fait rapport des progrès et de l'apprentissage à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) des membres.

C'est qui: un groupe hétérogène de représentants des membres avec droit de vote (10 membres environ mais pas moins de 7 pour les délibérations), avec une représentation équilibrée en termes d'origine géographique (avec une préférence pour les pays du sud), de langues, de questions soulevées, ainsi que d'autres sous-catégories (genre, âge, capacité, race, etc.). Les membres du MAG servent sur une base volontaire pendant 2 ans avec une rotation annuelle décalée de la moitié du groupe pour assurer la continuité (pour le premier tour de rotation, la moitié de l'équipe du Groupe Consultatif servira pour un an seulement). Tout membre avec droit de vote peut désigner un représentant pour siéger au MAG et la sélection est faite par le Conseil d'Administration assisté du Groupe de la Diversité et de l'Inclusion de CIVICUS, sur la base des critères susmentionnés. Les membres actuels du Conseil d'Administration ne sont pas admissibles en tant que membres du Groupe Consultatif des Membres (MAG).

Comment: Le groupe est animé par l'Équipe de Gestion du Fonds conformément au présent Cadre Directeur et suit un protocole de prise de décision participatif et inclusif pour tous ses engagements. Les membres du groupe s'engagent à consacrer suffisamment de temps à ce rôle, notamment au moins: a) examiner et sélectionner une portion de toutes les candidatures éligibles à l'aide d'un système de notation standardisé; b) assister à une réunion en tête-à-tête (généralement pendant la Semaine Internationale de la Société Civile) pour discuter et sélectionner les candidats finaux; se réunir virtuellement au moins deux fois par an pour vérifier les progrès et réfléchir aux enseignements/améliorations possibles avant le prochain cycle de financement. Un espace de collaboration virtuelle dédié sera créé pour assurer un flux continu d'informations et la réceptivité des membres à la prise de décision. Dans la mesure du possible, un sous-groupe du MAG peut également se réunir en personne avant les Assemblées Générales Annuelles (AGA) physiques, au cours desquelles les progrès et les enseignements sont rapportés à l'alliance.

c) Équipe de Gestion du Fonds (FMT/Fund Management Team)

Fait quoi : L'Équipe au sein du Secrétariat est chargée d'appuyer et de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et du Groupe Consultatif d'Adhésion (MAG), d'assister le Conseil d'Administration et de jouer le rôle de facilitateur dans les délibérations des membres du MAG de manière à assurer l'inclusion et la diversité; ainsi que de coordonner tous les aspects des opérations du Fonds. De plus, comme cette équipe n'est pas impliquée dans les décisions de financement, elle peut également aider les candidats à concevoir et à améliorer leurs dossiers de demande et leurs rapports.

C'est qui: Composée de membres du personnel et de consultants du Secrétariat de CIVICUS responsables des opérations du FSC ou appartenant au Groupe Diversité et Inclusion, sous la supervision du responsable des Adhésions et des Réseaux.

Comment: agit au service du Groupe Consultatif d'Adhésions (MAG) et du Conseil d'Administration, à la fois dans un rôle consultatif et d'exécution. Lorsqu'une décision est prise, l'Équipe a la responsabilité de coordonner les actions pour mettre en œuvre cette décision. Lorsque le Conseil d'Administration et/ou le Groupe Consultatif des Adhésions se préparent à

prendre une décision, l'Équipe est chargée de leur apporter des informations, des recommandations et des questions. Cela comprend la compilation d'informations sur les activités, les progrès et les apprentissages des destinataires dans des rapports trimestriels et annuels à l'intention des autres membres et du Conseil d'Administration. L'Équipe (FMT) participe également à la collecte des candidatures nominées au MAG par les membres ayant droit de vote et dresse la liste correspondante.

d) Experts / conseillers (facultatif)

Au cours du processus de sélection, s'il arrive que des connaissances spécifiques et/ou une représentation du groupe ne sont pas disponibles dans la composition actuelle du Groupe Consultatif (MAG) mais est jugée nécessaire pour une décision bien informée, le MAG pourrait décider de consulter des membres supplémentaires ou des experts externes possédant ces origines géographiques ou thématiques spécifiques.

6. STRUCTURE DU FONDS

Le Fonds de Solidarité Civicus (FSC) comprend à la fois des mécanismes de financement souples et d'interventions rapides. Sur l'ensemble des ressources allouées au Fonds chaque année, l'objectif est de répartir environ 70% des fonds sous forme de fonds flexibles et 30% des fonds destinés à des interventions rapides. Il s'agit d'une séparation indicative qui peut être réaménagée à moyen terme tout au long du cycle en fonction des dépenses et des besoins du moment. Les sources de financement comprennent:

- Cotisations des membres de CIVICUS allouées au Fonds par le Conseil d'Administration de CIVICUS sur une base annuelle
- Toute contribution volontaire supplémentaire offerte au Fonds par les membres (contribution de solidarité)

Outils
Solidarité
Directives en matière
des contributions
Protocole en matière de
vérification préalable

a. Fonds flexibles:

- **Objectif:** Le Fonds peut être utilisé pour traiter un problème ou répondre à un besoin identifié par un membre de CIVICUS sans nécessairement préciser une intervention/projet spécifique (fonds de base) ou peut être utilisé pour subventionner des travaux d'avant-garde ou des idées audacieuses et novatrices (financement de lancement). Les coûts des actions en justice, de la couverture médiatique, des frais de voyage/de participation aux événements liés à la mission et de l'amélioration de la sécurité/du bien-être des militants et de leurs communautés sont également admissibles.
- **Vérification préalable:** les demandes doivent respecter les critères énumérés à la section 5 ci-dessus, ainsi que des critères supplémentaires spécifiques à CIVICUS définis dans un protocole dédié en matière de vérification préalable. L'Équipe de Gestion du Fonds (FMT) effectue une première sélection sur l'éligibilité et fournit au Groupe Consultatif (MAG) une liste de propositions à examiner.
- **Prise de décision:** en prenant en compte les fonds disponibles pour l'année, le MAG décide de la manière dont ils seront utilisés, en tenant soigneusement compte des conclusions de la FMT en matière de vérification préalable. Pour chaque cas particulier,

le Groupe Consultatif des Membres(MAG) décide également des échéances de paiement les plus appropriées, qui seront ensuite reflétées dans le protocole d'accord.

- **Propositions acceptées:** une fois par an par appel ouvert; normalement entre juillet et septembre (la première année, les propositions seront acceptées entre janvier et mars)
- **Calendrier:** les périodes de financement ne devraient pas dépasser 24 mois. Les exceptions sont prises en compte lorsqu'elles sont dûment justifiées.
- **Requête minimale/maximale:** aucune; mais le montant moyen demandé devrait se situer entre 10 000 et 20 000 USD par an.
- **Rapports et reddition de comptes:** Bien que les bénéficiaires du Fonds ne soient pas tenus de soumettre des rapports narratifs et financiers complets, ils devraient informer l'Équipe de Gestion du Fonds (FMT) de la manière dont les fonds sont utilisés et échanger les renseignements connexes avec leurs homologues à l'Assemblée Générale Annuelle et/ou lors d'autres forums et plateformes appropriés. En outre, un compte rendu complet des demandes, des sélections, des allocations et des bénéficiaires du Fonds est présenté dans le rapport annuel de CIVICUS.
- **Soutien complémentaire:** en plus du soutien financier, les bénéficiaires de fonds sont assistés par des outils, un mentorat, une visibilité et un partage de connaissances.

b. Fonds d'intervention rapide:

- **Objectif:** Le Fonds peut être utilisé pour soutenir des interventions rapides, adéquates pour la société civile, qui exploitent les opportunités qui se présentent et/ou contrent les menaces en période de crise. Le Fonds ne sera éligible que si les candidatures méritent un soutien mais ne peuvent pas être éligibles à travers Lifeline ou d'autres mécanismes d'intervention rapide disponibles.
- **Vérification préalable:** les candidats doivent satisfaire aux critères énumérés ci-dessus dans la section 5, ainsi qu'aux critères supplémentaires définis dans les lignes directrices du fonds d'intervention rapide. La vérification préalable est exercée par l'Équipe de Gestion du Fonds (FMT) et de façon plus large par le Secrétariat Général de CIVICUS.
- **Prise de décision:** compte tenu de la nécessité de prendre des décisions très rapides (idéalement dans les 48 heures), la FMT vérifie l'éligibilité et propose une décision au MAG (ou à un sous-ensemble désigné, le cas échéant) par courrier électronique, y compris une recommandation sur les acomptes de paiement. Si aucune objection n'est soulevée dans un délai de préavis de 48 heures, il est supposé que la demande est approuvée (silence = consentement).
- **Propositions acceptées:** à tout moment, en s'adressant à la FMT
- **Calendrier:** jusqu'à 6 mois, avec possibilité de renouvellement /prolongation si le besoin s'en fait sentir
- **Requête maximale:** 10.000 USD
- **Rapports:** les bénéficiaires des fonds ne sont pas tenus de soumettre des rapports narratifs et financiers détaillés; Cependant, on s'attend à ce qu'ils tiennent l'Équipe de Gestion du Fonds (FMT) informée de la manière dont les fonds sont utilisés et partagent les progrès, les résultats et le renseignement associé. En outre, un compte rendu complet des demandes, des sélections, des allocations et des bénéficiaires du Fonds est présenté dans le rapport annuel de CIVICUS.
- **Soutien complémentaire:** En plus du soutien financier, les bénéficiaires sont assistés par des outils, des conseils, une visibilité et une mobilisation de solidarité /appels à l'action.

7. STRUCTURE JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

Le Fonds est hébergé au Secrétariat de CIVICUS et représente une ligne spécifique du budget annuel de ce dernier. Le Secrétariat de CIVICUS est l'entité par laquelle le Fonds reçoit et envoie les paiements (subventions, cotisations des membres et contributions de solidarité). Il est également l'entité qui facilite l'ensemble des processus de gouvernance et de prise de décisions des membres. Cette structure permet de comptabiliser avec précision les contributions et les allocations remises au Fonds, tout cela étant indiqué dans les rapports financiers de CIVICUS.

Outils

Rapport Annuel
Budget Annuel
Directives en matière de dotation d'investissement

Frais d'exploitation: Les coûts liés à l'administration du Fonds et les sommes allouées par l'intermédiaire du Fonds proviennent des membres. Les contributions des membres constituent un financement général et ne peuvent pas être affectées à des initiatives ou à des acteurs spécifiques, sauf dans les cas où elles font suite à un «appel spécial» pour une intervention identifiée par le Conseil d'Administration de CIVICUS sur la base de critères et de besoins clairs. Au début du cycle, le Conseil alloue le montant provenant des cotisations des membres et des contributions de solidarité qui alimenteront le Fonds. Une commission de gestion de 10% du total des fonds alloués est retenue par le Secrétariat de CIVICUS au début du cycle pour contribuer aux coûts liés à la gestion du Fonds (frais de personnel, coûts de transactions bancaires, coûts informatiques et de communication/traduction). Au cours de ce cycle de financement, les coûts spécifiques qui ne peuvent pas être entièrement couverts par cette allocation de 10% seront couverts par les fonds propre du Secrétariat afin d'assurer la qualité ou garantir suffisamment de temps au personnel dédié pour faciliter le processus et créer des espaces significatifs pour l'engagement des membres du Groupe Consultatif (MAG), afin de surmonter autant que possible toute partialité en matière de participation égale. Ce sera le cas par exemple des coûts liés à l'organisation de la rencontre en tête-à-tête pour les membres du MAG, ainsi que des coûts de personnel.

En cas d'excédents, le Conseil pourrait envisager d'investir une partie des montants alloués à ce Fonds.

8. APPRENTISSAGE, RÉFLEXION ET PARTAGE

Compte tenu de la nature expérimentale de cette initiative, nous nous engageons à faire en sorte qu'un apprentissage et un exercice de réflexion se produisent à chaque étape et que ces apprentissages soient partagés de manière utile pour notre alliance et les acteurs que nous nous efforçons d'influencer. Cela se produit de plusieurs manières:

Outils

Tableau de bord/indicateurs
Directives pour l'apprentissage et l'évaluation

- Exercice de réflexion à toutes les réunions du Groupe Consultatif (MAG). L'Équipe de Gestion du Fonds (FMT) compile des études de cas, des récits et des données importantes du trimestre précédant la réunion (y compris une analyse des besoins de support des requérants et des contraintes majeures à l'aide des données des demandes reçues), afin de soutenir une activité de réflexion ciblée et fructueuse au cours de la réunion;

- La FMT communique périodiquement avec les destinataires, individuellement et en petits groupes, pour leur permettre de poser des questions ouvertes, d'attirer l'attention sur des nouveaux apprentissages et de procéder à une analyse contextuelle. De cette manière, la FMT se veut une ressource et un support plutôt qu'un extracteur d'informations et de données; les informations sont partagées avec le MAG et avec l'alliance au sens large, surtout pour mettre en contribution le soutien et la solidarité.

Échange d'enseignements entre les membres du MAG à la fin de chaque cycle, si possible par le biais d'une rencontre physique, en tête-à-tête. L'équipe de Gestion du Fonds veille à ce que l'ordre du jour de l'Echange d'Enseignements s'appuie sur les questions et intérêts essentiels qui se sont manifestés au cours des échanges précédents.

South Africa

Johannesburg Office

CIVICUS
25 Owl Street, 6th Floor
Johannesburg, 2092
Tel: +27 (0)11 833 5959
Fax: +27 (0)11 833 7997

Switzerland

Geneva Office

11 Avenue de la Paix
CH-1202
Geneva
Tel: +41 (0)22 733 3435

United States

Washington DC Office

1775 Eye Street NW Suite
1150
Washington DC 20006,
USA

New York Office

205 East 42nd Street, 15th

United Kingdom

London Office

Unit 60
Eurolink Business Centre
49 Effra Road
SW2 1BZ, London
Tel: +44 (0)20 7733 9696